

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2013

CONSOMMATION - (N° 1015)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE524

présenté par
M. Hammadi, rapporteur

ARTICLE 4

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« principales caractéristiques »,

les mots :

« caractéristiques essentielles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle.